

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE CAURO

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2023 A 18H30

Nombre de membres en exercice : 14
Présents : 8
Absents : 6
dont représentés : 5

L'an deux mil vingt-trois, le trente octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Cauro étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal LECCIA.

Suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents :

Pascal LECCIA, Paul BERNARDI, Marina EVANGELISTI, Antoine ANTONA, Simon FIDELI, Elodie MARSILJ-PELLICCIA, Fabienne PERALDI, Patrick RINIERI

Date de la convocation :
23 octobre 2023

Absents : Marie-Françoise MASSEI (procuration à Fabienne PERALDI), Camille ROSSI (procuration à Simon FIDELI), Lucette AMARO-CAPITAO (procuration à Patrick RINIERI), Hélène AUBRY (procuration à Pascal LECCIA), Barbara CASINI, Raphaël PIERRE-BIANCHETTI (procuration à Paul BERNARDI)

Délibération affichée en mairie
le : 13 novembre 2023

Télétransmission au contrôle de
légalité le : 13 novembre 2023

Secrétaire de séance : Paul BERNARDI

Accusé réception reçu
le :

Délibération n°006-005-2023 : Demande de subvention pour l'achat de 2 modules pour les services techniques

Le Maire rappelle le projet d'acquisition de 2 modules pour les services techniques (un conteneur pour du stockage + un module sanitaire). Les crédits ont d'ailleurs été prévus au budget pour 25 200 €, sur la base du montant TTC du 1^{er} devis qui avait été sollicité (Borgo Matériel Location).

Nous avons aujourd'hui un 2^e devis (Loxam) qui s'élève à 20 150 € HT, soit 24 180 € TTC.

Le Maire propose donc de retenir le devis de l'entreprise LOXAM et de faire une demande de subvention, conformément au plan de financement prévisionnel suivant :

Collectivité de Corse (dotation quinquennale)	60 %	12 090 €
Fonds propre de la Commune	40 %	8 060 €
TOTAL		20 150 €

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE CAURO

Ayant entendu l'exposé du Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** l'acquisition de 2 modules pour les services techniques
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer le devis ainsi que tout autre document y afférant
- ✓ **CHARGE** le Maire de faire la demande de subvention conformément au plan de financement présenté

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,
Pascal LECCIA

pro



Le MAIRE
Pascal LECCIA